



## **Dossier de presse : "Bienvenue à Genève" - un outil inédit d'information pour les nouveaux arrivants**

*Afin d'aider les nouveaux arrivants dans le canton à accéder aux informations prioritaires et aux prestations délivrées par l'Etat, les communes et les associations, le bureau de l'intégration des étrangers (BIE) a élaboré un site internet ad hoc, animé et interactif, autour de 10 thèmes principaux, de l'arrivée à Genève à la participation citoyenne, en passant par le logement, la famille, la formation, la santé, la culture, les droits et devoirs, etc.*

### **Un besoin avéré durant les premiers mois d'installation**

Les nouveaux arrivants dans un lieu déterminé ont des besoins bien spécifiques. Souvent, ils ne sont pas familiers avec les procédures administratives, les offres disponibles pour les jeunes, les personnes seules, les familles, les personnes à la recherche d'un travail, les retraités, etc.

Les études existantes démontrent toutes que les premiers mois suivant l'arrivée constitue une étape-clé pour les nouveaux arrivants, et que bien des problématiques, voire problèmes, prennent leur source – et pourraient donc être résolues – à un stade précoce, durant cette période particulièrement critique. Aussi, il est essentiel de pouvoir fournir à ces nouveaux arrivants – aussi appelés primo-arrivants – des solutions, ou, tout au moins, des pistes, qui leur permettront d'aller de l'avant et, à terme, de faire partie intégrante de la société genevoise.

Conscient de cet impératif, le bureau de l'intégration avait déjà, ces dernières années, rédigé des guides avec le même intitulé "Bienvenue à Genève", ceci sous forme de petits opuscules présentant diverses informations utiles à connaître pour les nouveaux arrivants dans le canton, ceci dans 7 langues différentes (français, anglais, espagnol, italien, portugais, albanais, allemand et turc).

### **Une utilisation de plus en plus fréquente de l'Internet**

L'évolution des habitudes, et notamment le recours de plus en plus fréquent aux médias électroniques via les smartphones, et la nécessité de présenter les informations de manière de plus en plus didactique et interactive, ont poussé le BIE à réorganiser les informations présentées dans ces brochures en les adaptant aux supports informatiques les plus usuels.

La version-test de ces pages Internet – disponible pour l'instant uniquement en français sur l'adresse : <https://www.ge.ch/bienvenue-a-geneve> – est organisée en 10 thèmes principaux :

- |                                    |                                      |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Arriver à Genève                | 6. Santé, assurances et aide sociale |
| 2. Découvrir Genève et se déplacer | 7. Vos droits et devoirs             |
| 3. Logement                        | 8. Culture et loisirs                |
| 4. Famille et école                | 9. Participation citoyenne           |
| 5. Formation et travail            | 10. Quitter Genève.                  |

Ces modules doivent répondre à toutes sortes de questions que se posent les nouveaux arrivants : Comment/quand s'enregistrer auprès de l'office cantonal de la population et des migrations ? Comment bénéficier de soins médicaux ? Quand/comment inscrire ses enfants à l'école ? Comment trouver un logement approprié ? Quand ne plus faire de bruit dans un logement collectif (immeuble) ? Faut-il trier les déchets ? Comment bénéficier d'aides sociales ? A qui s'adresser lorsqu'on pense victime de discriminations ? Quels sont les activités culturelles gratuites ? Etc.

Ce site internet constitue une phase test en vue de son développement futur. Les utilisateurs sont invités à faire des commentaires et suggérer des modifications à cette première version en les envoyant à l'adresse suivante : [integration.etrangers@etat.ge.ch](mailto:integration.etrangers@etat.ge.ch)

## PAGE D'ACCUEIL

En plus des différents modules disponibles, la page d'accueil fournit également des informations au sujet de l'interprétariat dans d'autres langues que le français et également en langue des signes<sup>1</sup>.



RECHERCHEZ DANS:

tout ge.ch

cette rubrique seulement

Recherche avancée

---

GE.CH
DÉMARCHES
ORGANISATION
THÈMES
CHEMIN DE VIE

**Bienvenue à Genève**

- » Accueil
- » Introduction et Information interprètes
- » 1. Arriver à Genève
- » 2. Découvrir Genève et se déplacer
- » 3. Logement
- » 4. Famille et écoles
- » 5. Formation et travail
- » 6. Santé, assurances et aide sociale
- » 7. Vos droits et devoirs
- » 8. Culture et loisirs
- » 9. Participation citoyenne
- » 10. Quitter Genève
- » Quiz sur Genève

[Ge.ch](#) > [Thèmes](#) > [Citoyenneté](#) > [Intégration des étrangers](#) > [Bienvenue à Genève](#)

### BIENVENUE À GENÈVE

ACCUEIL

[Introduction et Information interprètes](#)

**BIENVENUE A GENEVE**

Cliquez

1. ARRIVER A GENEVE > PDF

6. SANTE, ASSURANCES ET AIDE SOCIALE > PDF

2. DECOUVRIR GENEVE ET SE DEPLACER > PDF

7. VOS DROITS ET DEVOIRS > PDF

3. LOGEMENT > PDF

8. CULTURE ET LOISIRS > PDF

4. FAMILLE ET ECOLES > PDF

9. PARTICIPATION CITOYENNE > PDF

5. FORMATION ET TRAVAIL > PDF

10. QUITTER GENEVE > PDF

Introduction et Information interprètes >

QUIZ SUR GENEVE >

Partons ensemble à la découverte de Genève

**Contact**

- » Bureau de l'intégration des étrangers
- » Service cantonal des naturalisations

Après avoir utilisé ces modules, dites-nous si ces informations vous ont été utiles !  
 Auriez-vous besoin d'autres informations ?  
 Merci de nous envoyer vos commentaires et suggestions à : [integration.etrangers@etat.ge.ch](mailto:integration.etrangers@etat.ge.ch)

<sup>1</sup> N.B. Le chiffre 3 de l'article 16 de la Constitution genevoise (Droit des personnes handicapées), précise que "La langue des signes est reconnue."

## 1. Arriver à Genève

Ce premier module inclut les principales informations utiles aux primo-arrivants (durant les premières semaines après leur arrivée dans le canton) :

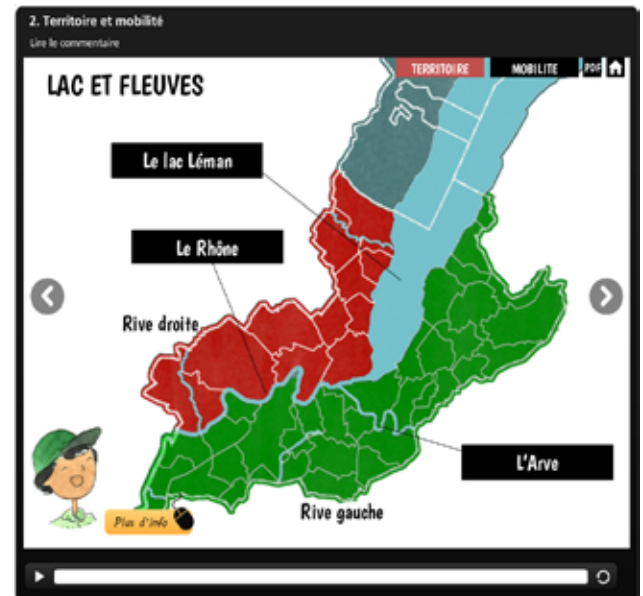
- être en règle concernant le permis de séjour et de travail, selon sa provenance;
- inscrire ses enfants dans une école dès l'arrivée dans le canton;
- contracter une assurance-maladie immédiatement, au plus tard après 3 mois (sous peine de s'en voir imposer une sans avoir la possibilité de la choisir);
- contracter une assurance responsabilité civile, laquelle, si elle n'est obligatoire que pour les locataires, est néanmoins tout particulièrement recommandée.



## 2. Découvrir Genève et se déplacer

### Découvrir Genève

La première partie de ce module donne des informations générales sur le canton de Genève en le situant dans la Suisse, ceci à divers points de vue : linguistiques, politiques, et géographique, en donnant notamment des éléments sur les parties du canton, les communes, les quartiers de la Ville de Genève, certains bâtiments, etc.



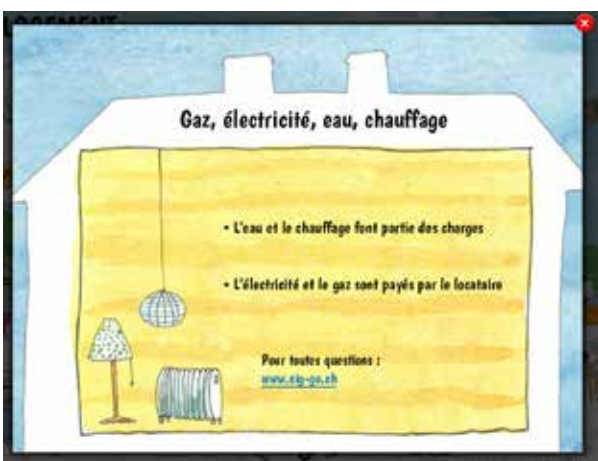
### Se déplacer

La deuxième partie de ce module s'articule sur les principaux moyens de se déplacer hors du canton et dans le canton lui-même ainsi que dans les villes et communes, ceci de l'avion à la marche à pied.



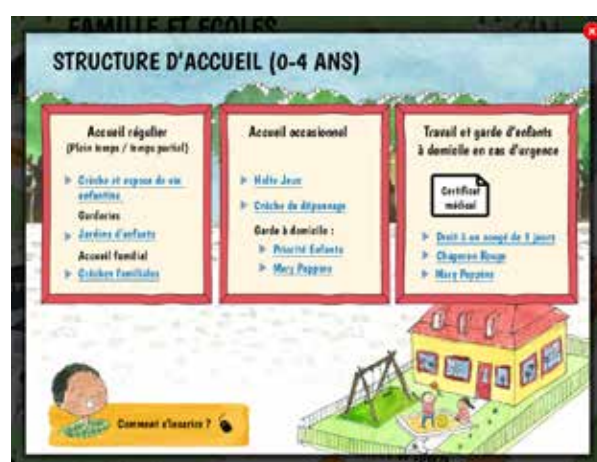
### 3. Logement

Ce troisième module donne des informations sur la recherche d'un logement ainsi que les principales informations à connaître en matière de location, bail, droits des locataires, liens avec le voisinage, bruit, télévision, déchets, eau, électricité et gaz, etc.



### 4. Familles et écoles

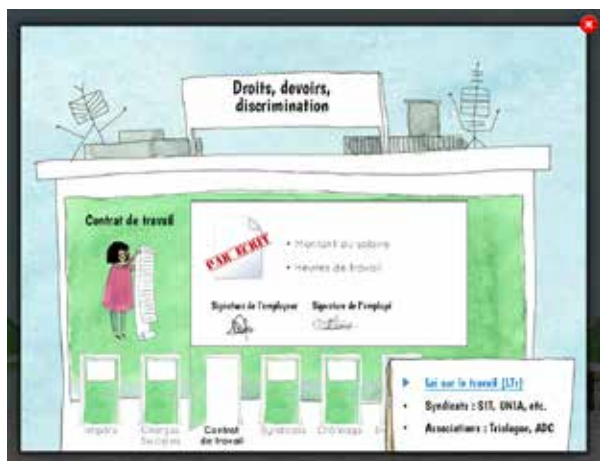
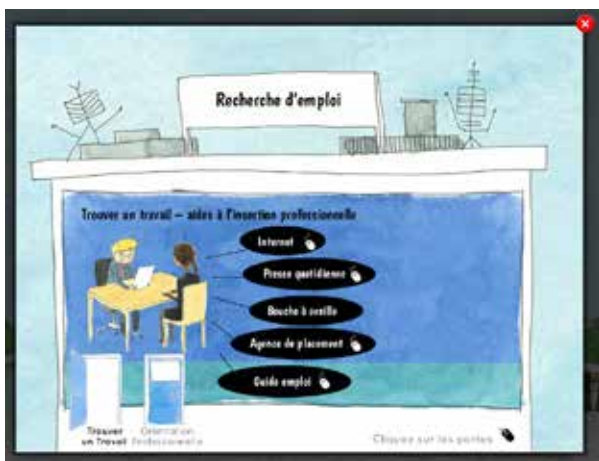
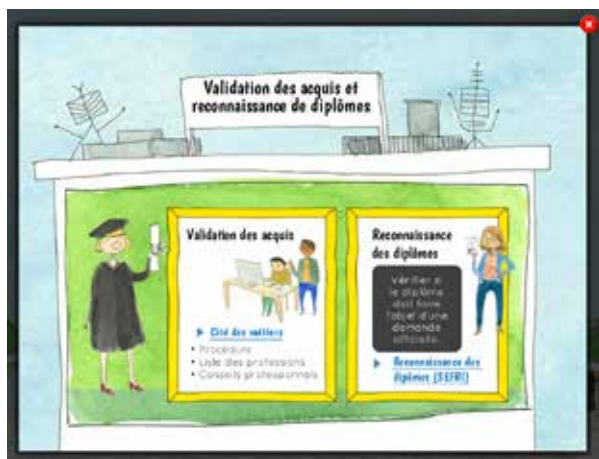
Ce quatrième module donne des informations sur l'école et les besoins que peut avoir une famille arrivant dans le canton de Genève. Les sujets principaux concernent l'aide à la parentalité, le parcours scolaire des enfants et les loisirs et les sports dévolus au jeune public.





### 5. Formation et travail

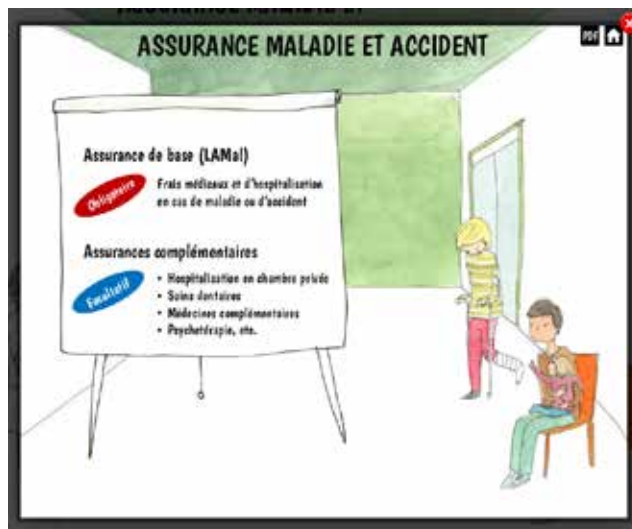
Ce cinquième module donne des informations sur le domaine de la formation et du monde du travail. Divers sujets sont abordés, comme l'orientation professionnelle, la validation des acquis et la reconnaissance de la formation des adultes, la recherche d'emploi ou la création d'entreprise, en passant par les droits des travailleurs ou des indépendants et le droit du travail.



## 6. Santé, assurances et aide sociale

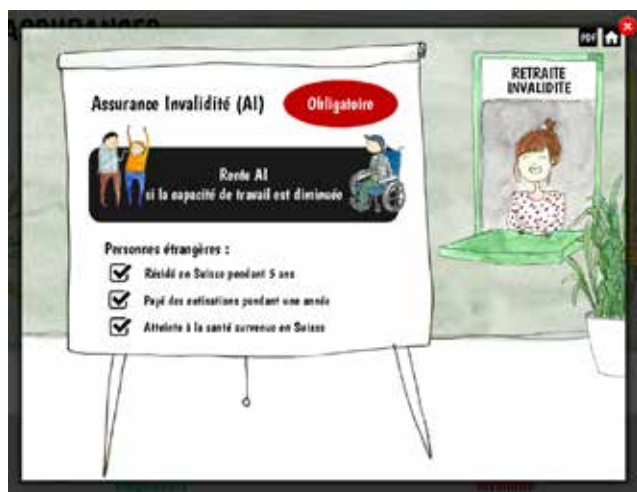
### Santé

La première partie de ce module donne des informations concernant le domaine de la santé comme par exemple l'importance de souscrire, dès son arrivée à Genève, à une assurance-maladie ainsi que l'existence de subsides.



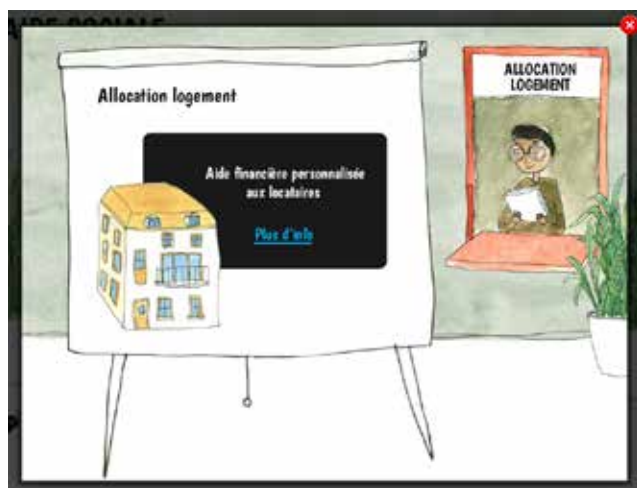
### Assurances

La deuxième partie de ce module explique le fonctionnement des assurances chômage, invalidité, accident et maternité.



## Social

La troisième partie de ce module donne des informations sur les différentes aides sociales existantes comme les allocations familiales et les allocations au logement ainsi que sur les aides financières fournies par l'Hospice général.



## 7. Vos droits et devoirs

Ce septième module donne des informations sur les droits et les devoirs de toutes les personnes domiciliées sur le territoire du canton de Genève, indépendamment de leur nationalité. Le principe de non-discrimination tel que mentionné dans la Constitution genevoise ou dans la Constitution fédérale est détaillé en quelques images, avec des références aux associations ou organismes cantonaux compétents.







## 8. Culture et loisirs

Ce huitième module donne des informations sur la culture et les loisirs dans le canton de Genève. Etant donné que le domaine culturel est couvert à peu près à 90% par la Ville de Genève, ce sont avant tout ses institutions qui sont mises en avant. Pour les autres communes, les internautes sont invité-e-s à consulter les sites correspondants.



## 9. Participation citoyenne

Ce neuvième module a pour but d'encourager les personnes nouvellement arrivées à s'impliquer dans le tissu associatif, culturel, politique ou citoyen, particulièrement riche dans le canton de Genève. Le but est également de mieux connaître son environnement immédiat (commune, quartier, etc.) pour pouvoir aussi bénéficier des structures et offres existantes, et ainsi s'intégrer plus rapidement.

**ASSOCIATIONS** ✓ Informations et liens Internet




**Création d'association**

**Association = But non lucratif**

- Réunir 3 personnes
- Rédiger des statuts (but, ressources, organisation)
- Statuts adoptés lors d'une assemblée constitutive

Certains communes donnent des subvides ou des subventions.

Mise à disposition éventuelle de locaux pour certaines associations.







**POLITIQUE**

Parti politique      Organisation para-politique

Instances élites      Comités cantonaux      Comités romands      Groupes de travail

Culture  
Social  
Petite enfance  
Migration  
Droits humains  
Sécurité  
Economie  
Ecologie

**RELIGIONS** ✓ Informations et liens Internet

Vous pouvez vous impliquer dans des groupes ou communautés religieuses.





**EVENEMENTS DE QUARTIER**

**la fête voisins**

Renforcer les relations de proximité et les liens sociaux entre les habitants




## 10. Quitter Genève

Ce dixième module a pour but de donner les principales informations nécessaires lorsque l'on quitte le canton de Genève pour un autre canton ou l'étranger, avec notamment l'obligation d'annoncer son départ, de régler ses impôts, et, le cas échéant, de bénéficier des cotisations payées durant les années de séjour en Suisse.



## Quiz

Par ailleurs, en plus de la partie informative, le didacticiel inclut également un quiz sur les différentes questions abordées dans les 10 modules.

